

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4344

concernant les suivis au plan de redressement de la situation financière de l'Université adopté le 21 mars 2005 (286-CA-4162)- État au 1^{er} décembre 2005

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le plan de redressement de la situation financière de l'Université adopté le 21 mars 2005 (286-CA-4162);

ATTENDU le Rapport au Conseil d'administration sur la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre adoptées par la résolution 286-CA-4162 (État au 1^{er} décembre 2005);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

IL EST RÉSOLU :

DE RECEVOIR le Rapport au Conseil d'administration sur la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre adoptées par la résolution 286-CA-4162;

DE ROUVRIER les admissions aux volets mathématiques et français du baccalauréat en enseignement au secondaire à compter de l'automne 2006 (mesure 24);

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour que soit assurée la mise en œuvre des aménagements permettant l'optimisation de l'offre de cours aux trois volets du baccalauréat en enseignement au secondaire;

DE FIXER à la moyenne des établissements universitaires québécois les montants alloués aux milieux de stage pour l'encadrement des stagiaires en travail social (mesure 23);

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4344

concernant les suivis au plan de redressement de la situation financière de l'Université adopté le 21 mars 2005 (286-CA-4162)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la Direction pour que soient poursuivies les démarches visant à faire bonifier le financement des stages en travail social par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4345

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la résolution 292-CA-4271 par laquelle le Conseil d'administration adopte la politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007;

ATTENDU la résolution 292-CA-4274 par laquelle le Conseil d'administration fixe à 185 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2006-2007 (excluant les quatre postes de professeur régulier créés pour les professeurs Francis R. Whyte du Département d'études langagières, Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives et Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation ainsi que deux postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau);

ATTENDU la résolution 283-CA-4117 du Conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2005-2006;

ATTENDU le document «Répartition des postes de professeur 2006-2007 - Principes directeurs» préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2006-2007;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2006-2007 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2006-2007;

ATTENDU la résolution 240-CA-3425 par laquelle le Conseil d'administration adopte le Plan stratégique de la recherche;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007;

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 295-CA-4345**

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le mécanisme de correction discuté entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département et retenu afin de permettre l'atteinte, par département et par secteur disciplinaire, du nombre de postes de professeur visé au 31 mai 2007;

ATTENDU la résolution 241-CE-1649 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution):

<u>Départements:</u>	Répartition au <u>2006.06.01</u>	Répartition visée au <u>2007.05.31</u>
École multidisciplinaire de l'image	10	10
Études langagières	13	13
Informatique et ingénierie	19	18
Psychoéducation et psychologie	19	19
Relations industrielles	15	15
Sciences administratives	37	37
Sciences comptables	13	13
Sciences de l'éducation	29	29
Sciences infirmières	12	13
Travail social et sciences sociales	24	24
TOTAL :	<u>191*</u>	<u>191*</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4345

concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2006-2007

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

*(incluant quatre (4) postes de professeur régulier créés pour le professeur Francis R. Whyte du Département d'études langagières, les professeurs Luc Chaput et Paul Legris du Département des sciences administratives ainsi que Bernard Dumouchel du Département des sciences de l'éducation, et deux (2) postes de professeur régulier financés par les Chaires de recherche du Canada des professeurs Wojtek Bock et Louis Favreau);

D'ADOPTER le mécanisme de correction à retenir en cours d'année en vue de permettre l'atteinte, par département et par secteur disciplinaire, du nombre de postes de professeur ciblé au 31 mai 2007 (l'annexe B ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4346

concernant l'attribution du statut de professeur associé à madame Lise Duquette

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-05-38-110 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières du 18 novembre 2005 concernant le désir du Département d'attribuer le statut de professeur associé à madame Lise Duquette;

ATTENDU les contributions attendues de madame Lise Duquette en matière d'enseignement et de recherche au sein du Département d'études langagières;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Lise Duquette;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Lise Duquette le statut de professeur associé pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006;

DE RATTACHER la professeure Lise Duquette au Département d'études langagières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4347

concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière - Joumana Dargham

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4348

concernant l'émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la résolution 241-CE-1650 adoptée par la Commission des études du 12 décembre 2005;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études pour les programmes courts de premier et deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4349

concernant l'adoption du Budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU l'avis favorable du Comité exécutif du 28 novembre 2005 (résolution 275-CX-1204);

ATTENDU la recommandation du recteur, président du Comité du budget, et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4350

concernant l'appui de l'Université du Québec en Outaouais au Cégep de Saint-Jérôme en vue de la relocalisation du Centre d'études universitaires dans les Laurentides

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de l'accès à la formation universitaire dans les stratégies de développement du Centre d'études universitaires dans les Laurentides;

ATTENDU l'importance d'assurer la qualité des services universitaires de l'Université du Québec en Outaouais dans ses activités hors campus;

ATTENDU la résolution 273-CX-1197 concernant l'approbation du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de Saint-Jérôme relatif à l'accès aux services de soutien à l'enseignement universitaire au Cégep de Saint-Jérôme;

ATTENDU la qualité de la coopération avec le Cégep de Saint-Jérôme;

ATTENDU la nécessité de convenir de la location d'espaces pour accueillir nos personnels et étudiants;

ATTENDU le nombre d'étudiants qui a passé de 53,8 EEETP (2004-2005) à 216,3 EEETP (estimé 2005-2006);

ATTENDU l'accroissement prévu de l'offre de programme au CEUL, et ce, dès septembre 2006;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4350

concernant l'appui de l'Université du Québec en Outaouais au Cégep de Saint-Jérôme en vue de la relocalisation du Centre d'études universitaires dans les Laurentides

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER le projet de construction d'un édifice par le Cégep de Saint-Jérôme, édifice dans lequel des espaces d'environ 7 000 pi. ca. sont prévus à des fins de location pour l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources afin de négocier toute entente relative à ce projet en vue de la signature d'un bail d'une durée de 3 à 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4351

concernant la nomination de la firme d'architectes pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.5 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO, et ce, en conformité avec la « Procédure concernant l'octroi de contrats de services professionnels » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions du 9 décembre 2005;

ATTENDU que le Comité de sélection a procédé à l'évaluation des appels d'offres le 12 décembre 2005 et a rencontré en entrevue le 14 décembre 2005 les deux (2) firmes alors préqualifiées;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection datée du 15 décembre 2005;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER un contrat au consortium Fortin, Corriveau, Salvail architecture+design et Les Architectes Carrier, Savard pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché;

DE MANDATER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4352

concernant la nomination de la firme d'ingénieurs en mécanique et en électricité pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.5 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO, et ce, en conformité avec la « Procédure concernant l'octroi de contrats de services professionnels » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions du 9 décembre 2005;

ATTENDU que le Comité de sélection a procédé à l'évaluation des appels d'offres le 12 décembre 2005 et a rencontré en entrevue le 14 décembre 2005 les deux (2) firmes alors préqualifiées;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection datée du 15 décembre 2005;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER un contrat à la firme Génivar pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché;

DE MANDATER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4353

concernant la nomination de la firme d'ingénieurs en structure et en aménagement extérieur pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.5 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO, et ce, en conformité avec la « Procédure concernant l'octroi de contrats de services professionnels » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions du 9 décembre 2005;

ATTENDU que le Comité de sélection a procédé à l'évaluation des appels d'offres le 12 décembre 2005 et a rencontré en entrevue le 14 décembre 2005 les deux (2) firmes alors préqualifiées ;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection datée du 15 décembre 2005;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER un contrat à la firme Génivar pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché;

DE MANDATER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4354

concernant la nomination de la firme de gérance de construction pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.5 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO, et ce, en conformité avec la « Procédure concernant l'octroi de contrats de services professionnels » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions du 12 décembre 2005;

ATTENDU que le Comité de sélection a procédé à l'évaluation des appels d'offres le 12 décembre 2005 et a rencontré en entrevue le 14 décembre 2005 les deux (2) firmes alors préqualifiées;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection datée du 15 décembre 2005;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER un contrat à la firme Boless Inc. pour la phase de la confection des plans et devis dans le cadre de la construction des ailes G et H du pavillon Alexandre-Taché;

DE MANDATER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4355

concernant la nomination d'un représentant des chargés de cours à la Commission des études

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la fin de mandat de madame Caroline Cyr;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU les articles 3.1.1 A du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 6.1 e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours lors de l'Assemblée générale tenue le 16 novembre 2005;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Caroline Cyr à titre de représentante des chargés de cours à la Commission des études, pour un second mandat de deux (2) ans, soit du 17 décembre 2005 au 16 décembre 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4356

concernant la nomination d'un responsable du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance au poste de responsable du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Éric Gosselin à titre de responsable du programme de maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} janvier 2006 et se terminant le 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4347

concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière - Joumana Dargham

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 229-CA-3282 concernant l'engagement de madame Joumana Dargham à titre de professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie, pour la période débutant le 1^{er} août 2000 et se terminant le 31 mai 2002;

ATTENDU la prolongation du contrat de la professeure Dargham jusqu'au 31 mai 2006 en vertu de l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, plus particulièrement la clause 12.07;

ATTENDU l'article 11 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'évaluation de la professeure Joumana Dargham effectuée selon les dispositions de l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, en date du 6 octobre 2005;

ATTENDU l'article 12 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution INF2319 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie en date du 12 octobre 2005;

ATTENDU la contestation par la professeure Joumana Dargham de la recommandation de l'Assemblée départementale auprès du Comité de révision;

ATTENDU la recommandation du Comité de révision;

ATTENDU les lettres d'entente numéros 2005-12 et 2005-14 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant le Comité de révision de la professeure Joumana Dargham;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 295-CA-4347

concernant le renouvellement de contrat d'une professeure régulière - Joumana Dargham

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, tenue le lundi 19 décembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat d'engagement de madame Joumana Dargham, professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie, pour la période débutant le 1^{er} juin 2006 et se terminant le 31 mai 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Micheline Bondu,
Secrétaire général